

**QE 02-2022 - Réponse municipale à la question écrite de la Conseillère Ariane Zwahlen et du
Conseiller Olivier Amblet
« Accueil des réfugié.e.s ukrainien.ne.s à Prilly »**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la question écrite citée en titre, déposée au Conseil communal du 28 mars 2022.

Face à cette crise humanitaire sans précédent en Europe depuis la seconde guerre mondiale, nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

Préoccupée par la situation humanitaire, la Ville de Prilly souhaite affirmer sa solidarité envers la population ukrainienne. Ainsi la Ville de Prilly peut répondre aux besoins de cette population par différentes mesures existantes, en cours de mise sur pied et aussi de mesures à venir en fonction des éventuels futurs besoins.

Question 1

Envisage-t-elle de collaborer avec l'EVAM et l'OSAR, afin de trouver des logements et des familles d'accueil privés à Prilly, pour assurer des conditions de vie dignes et humaines aux réfugié.e.s ukrainien.ne.s arrivant dans le canton de Vaud ; et, dans l'affirmative, comment compte-t-elle communiquer pour trouver des familles d'accueil à Prilly et/ou des appartements ou maisons vides ?

La Ville de Prilly s'est mise à la disposition de l'EVAM pour centraliser les offres d'hébergement ou de bénévolat. Très peu de personnes se sont adressées à la commune jusqu'ici.

Question 2

Quels sont les moyens que la commune pense adopter afin de faciliter l'intégration de ces personnes ?

Différentes mesures existent et sont accessibles à tout à chacun.

La Ville de Prilly propose de nombreuses activités destinées aux enfants et jeunes. Toutes les activités peuvent accueillir les Ukrainien·nes qui fuient la guerre. Ces activités sont répertoriées et décrites sur les pages internet de la Ville, onglet Vivre à Prilly > Enfance, jeunesse et école.

Pour les autres thématiques, comme scolarisation, recherche d'emploi pour jeunes adultes, soins sanitaires, logement, apprentissage du français, travail, cours de français, et autres, l'EVAM, mandaté par le Canton de Vaud pour porter assistance aux Ukrainiens, met à disposition sur son site internet (www.evam.ch/ukraine) des informations mises à jour très régulièrement.

De manière plus spécifique, la Bibliothèque de la Ville de Prilly travaille à la rédaction d'un petit guide d'accueil en ukrainien et français afin de créer un lien avec leur langue et leur culture d'origine. Le document regroupe plusieurs informations pratiques de la bibliothèque. Il répertorie aussi plusieurs ressources en ukrainien disponibles en ligne gratuitement. On y trouve des outils de communication et d'information, des livres numériques (pour enfants et adultes), des histoires lues, des classiques traduits, etc. Dès que possible, la Bibliothèque de Prilly souhaite mettre à disposition une sélection de livres en ukrainien en collaboration avec la Fondation Bibliomedia.

Question 3

La commune pense-t-elle communiquer des informations sur les meilleures façons d'aider les réfugiés ukrainiens lors de leur arrivée, puis de leur intégration. Si oui, comment ?

La politique d'intégration des réfugiés est de la compétence cantonale. La Task force créée au niveau du conseil d'Etat et de l'EVAM est très préoccupée par la question d'hébergement, de soutien au niveau de la

santé. Des cours de langues sont aussi des mesures d'intégration organisées par l'EVAM. Néanmoins, nous précisons qu'à ce jour la commune n'a été très peu sollicitée par la population concernée, tout en sachant que le défi essentiel c'est l'hébergement.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic La Secrétaire
A. Gillièron I. Neuhaus Alghisi



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 juin 2022.
Réponse présentée au Conseil communal en séance du 20 juin 2022.